

Renvoi au comité de Salut public de la lettre du lieutenant Debord Cabaille, qui prie la Convention de retirer la commission de capitaine à laquelle il a été nommé, lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de la lettre du lieutenant Debord Cabaille, qui prie la Convention de retirer la commission de capitaine à laquelle il a été nommé, lors de la séance du 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 301;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17872_t1_0301_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Liberté Egalité Fraternité Unité Indivisibilité

A la Convention nationale

salut, respect, union, et soumission.

Citoyens représentants,

Nous avons frissonné d'horreur en apprenant le quatrième attentat commis envers la représentation nationale, en la personne de Tallien : ce vertueux citoyen éleva le premier la voix contre le nouveau tiran qui vouloit nous asservir, il devoit être la première victime sacrifiée à la vengeance du parti de ces hommes sanguinaires qui s'élevait un trône sur des monceaux de ruines et de cadavres : accoutumés aux crimes et aux forfaits, ils ne pouvoient supporter un homme qui non seulement prêchoit la vertu, mais encore la pratiquoit... Leur complot a échoué et les vrais citoyens, les hommes probes et vertueux triomphent encore une fois des scélérats. La terreur n'existera plus en France que pour le crime; le vrai patriotisme, toutes les vertus civiles et morales, une justice sage, éclairée et sévère caractériseront désormais la nation française; telle sont les idées douces et consolantes que vous avez fait naître dans nos cœurs : continuez sages législateurs ce que vous avez si dignement commencé : déjouez toutes les trames et toutes les cabales : punissez en les auteurs. Ouvrez l'oeil le plus surveillant sur tous ces fripons, ces dilapidateurs de la fortune publique, qui gorgés de rapines et la main encore dans le sac, s'agitent en tous sens et crient à tue tête, *vive la république*, qu'ils volent et qu'ils voudroient assassiner. Maintenez fermement le gouvernement révolutionnaire, il est la sauvegarde de notre liberté; hâtez l'instruction publique, car les ignorans sont bien près de l'esclavage, et nous voulons être libres.

Vous seuls êtes notre point de ralliement; vous seuls êtes investis du pouvoir de faire les lois; à vous seuls appartient le droit de les faire exécuter. Nous en renouvelons le serment, nous ne reconnoissons jamais que la Convention nationale, et la Convention nationale toute seule; quiconque cherchera à l'influencer deviendra à nos yeux l'ennemi de notre liberté.

Telle est la profession de foi de trois cent vrais républicains composant la société populaire du canton de Pierrefitte, tous bons cultivateurs, qui abhorrent autant le modérantisme que cette exaltation outrée qui cherchoit à nous replonger dans la barbarie la plus crasse et la plus grossière digne du siècle des vandales.

Vous avez juré de purger la France de tous ses ennemis, de maintenir la république une et indivisible, tenez vos sermens, restez fermes à votre poste, conservez-y l'attitude imposante que vous avez scu déployer dans toutes les circonstances, et la France sera sauvée : le Peuple est là, debout, tout prêt à vous faire un rempart de son corps contre ses ennemis.

Vive la République; vive la Convention nationale, périssent à jamais les meneurs, les fripons et les aristocrates sous quelque masque qu'ils se couvrent.

BARROIS fils, *président*,
DEVERNOIS, *secrétaire*
et une page de signatures.

5

Le citoyen Debord Cabaille, lieutenant au deuxième bataillon du Loiret, prie la Convention nationale de retirer la commission de capitaine au premier bataillon des tirailleurs de Mayenne-et-Loire, à laquelle il a été nommé.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (11).

[*Le citoyen Debord Cabaille, lieutenant au deuxième bataillon du Loiret, en station à Liège, à la Convention nationale*] (12)

Législateurs,

J'ai vu dans le Bulletin n° 1, séance du premier courant, que, sur la proposition du comité de Salut public, la Convention nationale m'a nommé à la place vacante de capitaine au premier bataillon de tirailleurs de Mayenne-et-Loire, pour récompenser ma conduite lors de la prise de Liège.

Ce don est aussi cher à mon cœur qu'il est glorieux pour moi; mais la délicatesse et les sentimens dont un vrai républicain doit être pénétré, me défendent impérieusement d'accepter un grade qui ne m'a été accordé que sur le rapport de faits trop exagérés, et qui sont insérés dans l'article concernant la prise de Liège.

Je commandois le détachement qui a chassé l'ennemi du Pont d'Arche, situé au milieu de la ville; j'ignore l'auteur de ce détail fait au comité de Salut public, et quel motif peut avoir engagé à m'attribuer tout l'honneur des prises mentionnées audit Bulletin, au préjudice même de ceux qui les ont faites, et dont le nom semble avoir été enseveli dans l'oubli.

J'ai désigné les trois jeunes héros qui se sont distingués dans cette journée à jamais mémorable; cette liste est signée du conseil d'administration du bataillon, et ne contient que des faits de la plus grande authenticité.

Je vous prie, législateurs, de retirer la commission qui doit me parvenir : aimé de mes camarades, j'emporterois en me séparant d'eux tous leurs regrets, et je ne saurois me résoudre à quitter le drapeau sous lequel j'ai fait le serment de partager avec eux tous les dangers, et de défendre, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, la cause de la liberté. Dans le poste que j'occupe, je ne deviendrai pas moins utile à ma patrie; un vrai républicain ne doit pas la servir par des motifs d'ambition. L'honneur d'être inscrit au Panthéon parmi les exterminateurs du despotisme est infiniment plus estimable à mes yeux que tous les plus brillans emplois dans les armées de la République.

Agréé, je vous prie, législateurs, mes sincères remerciemens. Cette nouvelle preuve de

(11) P.-V., XLVII, 273.

(12) Bull., 29 vend.

